



Le mot du Président



En ce début d'année, permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous mes vœux les plus sincères de bonheur, de succès, et de santé pour 2018. J'espère aussi que cette nouvelle année verra la réalisation de nombreux projets sur le territoire et en particulier dans vos communes.

Après une année 2017 marquée par de nombreux changements liés à la mise en place des nouvelles Communautés de Communes et aux différentes élections, les territoires aspirent à plus de stabilité, en poursuivant leur organisation.

Pour le PETR, cette année 2018 sera notamment marquée par l'OCM, par la Contractualisation avec la Région, par l'aboutissement du SCOT, et par les premiers paiements attendus sur le programme Leader. Enfin !

Elle nous permettra également de proposer de nouvelles actions pour le PETR. Dans cette 4^{ème} lettre d'information, seront traités les différents sujets qui nous mobilisent actuellement.

Bonne lecture.

Jean-Marie VERCRUYSE, Président

Opération Collective de Modernisation (OCM) pour le commerce et l'artisanat



Suite aux décisions prises par le Comité Syndical sur ce sujet, le PETR a lancé officiellement son Opération Collective de Modernisation (OCM) le 1^{er} novembre 2017.

Cette opération vise à soutenir les investissements de modernisation et de développement réalisés par les commerçants et les artisans dans leurs entreprises. Les investissements éligibles peuvent concerner l'acquisition de matériel professionnel, la mise aux normes, la sécurisation de locaux, la rénovation de vitrine ou de magasin, l'accessibilité des locaux professionnels, les économies d'énergies, ...

Pour être éligibles, les porteurs de projets doivent :

- être inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM),
- présenter au moins 1 bilan et 1 compte de résultats annuels,
- avoir leur siège social et leur activité sur le territoire du PETR,
- avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'€,
- avoir une surface commerciale inférieure à 400 m² (secteur alimentaire), ou inférieure à 1 000 m² (secteur non alimentaire).

Pour soutenir les projets, le PETR a constitué une dotation de 435 000 € grâce aux fonds de l'Etat (fonds FISAC), de la Région Normandie, du Département de l'Orne, et des 3 Communautés de Communes du PETR.

Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'une subvention de 20 % du coût de leurs travaux (ou 30 % pour les travaux d'accessibilité). Le plafond d'aide est fixé au maximum à 5 000 €.

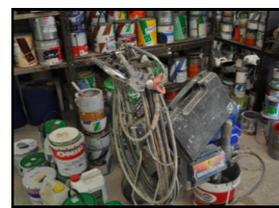
Les porteurs de projets peuvent solliciter les Chambres de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, ou les agents de développement économique des Communautés de Communes pour se faire accompagner dans le montage des dossiers.

Le PETR assure toute la gestion administrative de l'OCM jusqu'au paiement des aides aux bénéficiaires.

Un premier Comité de Pilotage a eu lieu en décembre 2017, lors duquel 12 premiers dossiers ont été programmés, pour un montant d'aides de 40 174 € (soit à peine 10 % de la dotation globale).

N'hésitez pas à faire connaître cette opération aux professionnels, afin de pouvoir faire remonter de nouveaux dossiers et permettre le maintien et le développement d'activités en milieu rural.

Cette opération est l'exemple de l'effet levier du PETR : pour 1 € apporté par les Communautés de Communes membres, ce sont 5,55 € qui sont mobilisés pour notre économie locale !



Contractualisation avec la Région



Suite au choix du PETR et aux délibérations des 3 Communautés de Communes de contractualiser avec la Région Normandie à l'échelle du PETR, la préparation de ce nouveau contrat a été lancée lors d'une réunion technique entre la Région, le PETR, les 3 Communautés de Communes et les 2 villes moyennes.

Il a été rappelé les grandes lignes des modalités d'élaboration d'un tel contrat, et les principaux souhaits de la Région :

- soutenir des projets d'investissements publics,
- soutenir des projets de dimension au moins intercommunale,
- soutenir des projets liés à des thématiques et des priorités régionales telles que le développement économique, l'attractivité des territoires, l'équilibre entre les territoires ...

Les collectivités ont jusqu'à la fin janvier pour faire remonter au PETR les pistes de projets qu'elles souhaiteraient inscrire dans ce contrat avec la Région.

Après une analyse de ces projets et des échanges entre le PETR et la Région, un protocole de contrat pourra être signé par les différents partenaires : Région, Département, et PETR.

Pour rappel, l'enveloppe de la Région est ouverte et tous les dossiers seront étudiés par la Région, ce qui diffère des précédents contrats où l'enveloppe régionale était fermée.

Schéma de Cohérence Territoriale : dernière ligne droite



Le second semestre 2017 a été dense pour la procédure d'élaboration de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Lors du Comité Syndical du 5 juillet, le PETR a procédé à l'étape importante du débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), exercice imposé par le code de l'Urbanisme.

Ce même PADD a ensuite été présenté à la population et aux élus locaux lors de 3 réunions publiques organisées en septembre et octobre à l'Aigle, à Vimoutiers et à Argentan.

La réalisation de la troisième et dernière partie du SCOT, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), a été lancée avec la tenue de 4 ateliers thématiques qui ont réuni 90 personnes.

Enfin, l'Agence E.A.U, qui accompagne le PETR dans cette démarche, a présenté une première version du DOO aux membres de notre commission SCOT / Urbanisme courant décembre.

Il reste maintenant au PETR à collecter les dernières remarques des CdC sur le projet de DOO, avant de le présenter aux Personnes Publiques Associées (PPA) lors d'une réunion spécifique. Le PETR pourra ensuite arrêter le projet de SCOT avant de lancer l'étape obligatoire de mise en enquête publique, durant laquelle les partenaires et la population seront sollicités une dernière fois pour des remarques éventuelles.

Pour toute question relative au SCOT, n'hésitez pas à contacter Emmanuelle DABON.

Programme Leader



Le PETR a tenu son 5^{ème} Comité de Programmation Leader en décembre 2017.

A ce jour, des avis ont été donnés sur 65 dossiers et une somme de plus d'1,9 M€ a été fléchée sur ces dossiers par le Comité de Programmation (sur une dotation globale de 2,5 M€).

Le retard pris par la Région en matière d'instruction des dossiers déposés est enfin en train d'être résorbé. Il convient maintenant de procéder en 2018 aux premiers paiements des dossiers conventionnés. Les services instructeurs de la Région sont mobilisés sur ces objectifs. Cependant, des problématiques administratives et de gestion des dossiers sont encore pénalisantes pour les projets du territoire.

Le PETR rappelle aux porteurs de projets la plus grande vigilance à avoir sur le montage des dossiers, et notamment sur le respect des règles en vigueur, comme celles liées aux marchés publics, ou aux pièces administratives à fournir. En effet, quelques dossiers validés par le Comité et transmis à la Région ne pourront pas aboutir pour des motifs réglementaires et de procédure, ou pour des différences d'interprétation de nos fiches actions.

L'équipe du PETR est complètement mobilisée sur ce programme Leader. Malgré la lourdeur administrative exigée, l'enjeu de cette dotation financière de 2,5 M€ reste capital pour les porteurs de projets du territoire en général, et pour notre espace de vie en particulier.

Contact : **Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche**

E-mail : contact@p2ao.fr

Antenne d'Argentan :

Maison des Entreprises et des Territoires
12 route de Sées - BP 40038
61202 Argentan Cedex
Tél : 02 33 36 85 83

Antenne de la Ferté-en-Ouche :

41 Grande rue
La Ferté-Fresnel
61550 La Ferté-en-Ouche
Tél : 02 33 84 87 23

Site : www.p2ao.fr